Plan ministériel

Commissariat au lobbying du Canada

2017-2018

L'Honorable Scott Brison, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

Pour recevoir un exemplaire imprimé de cette publication, veuillez vous adresser au :
Commissariat au lobbying du Canada
10e étage
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 6A9

Tél. : 613 957 2760
Téléc. : 613 957 3078
Courriel : QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca

Cette publication est également disponible en ligne et en format PDF à l'adresse suivante :
http://lobbycanada.gc.ca

Autorisation de reproduction
À moins d'indications contraires, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Commissariat au lobbying du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Commissariat au lobbying du Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Commissariat au lobbying du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca

No de catalogue : Lo2-3/2017F-PDF
ISSN 2292-5341

Also available in English under the title:
Departmental Plan 2017-18, Office of the Commissioner of Lobbying of Canada

Table des matières

Message de la commissaire 1

Aperçu de nos plans 3

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités 5

- Raison d'être 5
- Mandat et rôle 5

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail 7

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats 9

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement 11

- Responsabilité essentielle 11
- Services internes 14

Dépenses et ressources humaines 15

- Dépenses prévues 15
- Ressources humaines planifiées 17
- Budget des dépenses par crédit voté 17
- État des résultats condensé prospectif 18

Renseignements supplémentaires 19

- Renseignements organisationnels 19
- Cadre de présentation de rapports 20
- Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 21
- Tableaux de renseignements supplémentaires 21
- Dépenses fiscales fédérales 22
- Coordonnées de l'organisation 22

Annexe : Définitions 23

Notes en fin d'ouvrage 27

Message de la commissaire

Notre Plan ministériel 2017-2018 présente aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements sur notre travail et sur les résultats que nous tenterons d'atteindre au cours de la prochaine année. Afin d'améliorer la présentation de rapports à l'intention des Canadiens, nous adoptons un nouveau rapport simplifié, lequel remplace le Rapport sur les plans et les priorités.

Le titre du rapport a été modifié afin de tenir compte de son but : communiquer nos objectifs de rendement annuels ainsi que les prévisions au chapitre des ressources financières et humaines afin de livrer ces résultats. Le rapport a aussi été restructuré afin de présenter plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les résultats réels que nous tentons d'atteindre, tout en continuant de faire preuve de transparence quant à la façon dont les deniers publics seront utilisés. Nous y décrivons les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens, nos priorités pour 2017 2018, et la façon dont notre travail nous permettra d'honorer les engagements indiqués dans notre mandat ministériel et d'atteindre les priorités du gouvernement.

Le Commissariat au lobbying du Canada est parmi les premiers à adopter le Cadre ministériel des résultats, et je suis heureuse d'être la première agente du Parlement à présenter des résultats complets dans le cadre de la Politique sur les résultats. La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires d'une charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement. Je suis heureuse de vous faire part de nos plans pour le présent exercice.

L'objet de la Loi sur le lobbying est de s'assurer que les activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral sont transparentes. Le Code de déontologie des lobbyistes décrit les lignes directrices en matière d'éthique que doivent observer les lobbyistes. Mon mandat comporte trois volets : tenir un registre des lobbyistes accessible aux Canadiens et Canadiennes, faire connaître les exigences de la Loi sur le lobbying, et assurer la conformité à la Loi sur le lobbying et au Code de déontologie des lobbyistes.

Mon centre d'attention demeurera la mise en œuvre d'initiatives rentables et optimisées en matière de ressources, et l'amélioration de l'efficience de nos activités. Pour cette raison, l'utilisation de la technologie prendra de l'ampleur afin d'améliorer les services et d'accroître la transparence d'une façon qui soit à la fois efficace et abordable.

Il y aura trois priorités pour le prochain exercice financier.

Premièrement, j'investirai pour améliorer l'accessibilité et la convivialité du Registre des lobbyistes et de mon site Web. Un projet pour améliorer l'utilisation du Registre avec les téléphones intelligents et les tablettes sera mené à bien. En parallèle, j'utiliserai un langage plus simple sur le site Web. De nouvelles fonctionnalités seront ajoutées au Registre, notamment de meilleures fonctions de recherche.

Deuxièmement, j'évaluerai mon programme de sensibilisation et d'éducation. Cette évaluation pourra nous suggérer des pistes d'amélioration. Je veillerai aussi à assurer une uniformité dans mes activités de sensibilisation et d'éducation. L'objectif est d'améliorer la conformité et la transparence.

Troisièmement, je mettrai en œuvre une stratégie pour améliorer la gestion et les technologies de l'information. L'objectif est d'améliorer l'efficience de nos services. Une fois la stratégie en place, elle permettra également de soutenir les enquêtes.

Mon mandat de sept ans s'est terminé en juin 2016, mais j'ai été commissaire pendant près de neuf ans. Avant ma nomination, j'ai occupé le poste de commissaire par intérim pendant un an. Ma nomination a été prolongée à deux reprises jusqu'en juin 2017 afin de permettre la sélection d'un nouveau ou d'une nouvelle commissaire. Je suis fière de ce que nous avons accompli. Nous avons bâti une équipe solide de professionnels qui s'est engagée à défendre la Loi sur le lobbying.

Je sais que le nouveau ou la nouvelle commissaire continuera de profiter du soutien de d'une équipe professionnelle.

Karen E. Shepherd
Commissaire au lobbying

Aperçu de nos plans

Au cours du présent exercice, le Commissariat au lobbying du Canada utilisera la technologie pour améliorer ses activités. Les objectifs sont d'améliorer les services aux Canadiens tout en améliorant la rentabilité des activités.

Le Registre des lobbyistes et le site Web seront révisés afin d'en améliorer l'accès et la convivialité. Les deux principales améliorations seront l'utilisation d'un langage simple et un meilleur fonctionnement du Registre sur les téléphones intelligents et les tablettes. De nouvelles fonctionnalités, comme des fonctions de recherche plus efficaces, seront aussi ajoutées au Registre afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur.

Le Commissariat évaluera son programme de sensibilisation et d'éducation. Cela pourra permettre de cerner les points à améliorer. Le Commissariat travaillera également de manière à assurer l'uniformité de ses efforts de sensibilisation, qui visent à promouvoir la conformité et à accroître la transparence.

Le Commissariat mettra en œuvre une stratégie pour améliorer la gestion et les technologies de l'information. Il sera ainsi en mesure d'améliorer ses activités et d'offrir des services plus efficients. Cette stratégie facilitera également les enquêtes.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus du Commissariat au lobbying du Canada, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

La commissaire au lobbying du Canada est un agent du Parlement qui relève directement de la Chambre des communes et du Sénat.

Le rôle du Commissariat au lobbying du Canada (Commissariat) est de réglementer les lobbyistes. La Loi sur le lobbying et le Code de déontologie des lobbyistes informent les Canadiens des activités de lobbying au fédéral. Ceci contribue à renforcer la transparence et à promouvoir des normes d'éthique en matière de lobbying.

Le président du Conseil du Trésor dépose au Parlement le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels du Commissariat. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web[i] du Commissariat.

Mandat et rôle

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur le ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport.

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail

Le prochain examen quinquennal prévu par la Loi de la Loi sur le lobbying pourrait commencer en 2017. Le moment et l'étendue de cet examen sont déterminés et contrôlés par le Parlement. Le Commissariat participera à l'examen au besoin. L'examen et la mise en œuvre subséquente des changements à la Loi pourraient exiger une réaffectation des ressources au sein du Commissariat, ce qui pourrait influer sur la mise en œuvre des priorités indiquées dans ce plan.

Le mandat de la commissaire s'est terminé à la fin juin 2016 et a depuis été prolongé à deux reprises jusqu'au 30 juin 2017 afin de permettre la sélection d'un nouveau ou d'une nouvelle commissaire. Le processus de sélection est mené par le Bureau du Conseil privé.

Le commissaire adjoint prendra sa retraite à la fin mars 2017. Le poste ne sera pas doté sur une base indéterminée afin de permettre au nouveau ou à la nouvelle commissaire de le doter.

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Principaux risques

Risque	Stratégie de réponse au risque	Lien aux responsabilités essentielles du ministère
Sécurité des technologies de l'information	Ce risque a été ciblé dans le cadre d'une vérification interne du Système d'enregistrement des lobbyistes (SEL). Un plan de sécurité ministériel, y compris un plan sur la sécurité des TI, a été dressé en réponse aux conclusions de la vérification. L'application du SEL est passée au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) en 2015-2016. Le Commissariat a élargi son entente avec le CPVP afin que tous ses systèmes et toutes ses infrastructures de TI bénéficient d'un environnement protégé.	Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement
Intégrité et accessibilité du Système d'enregistrement des lobbyistes	Il est important que les renseignements soient affichés rapidement dans le Registre. Le Commissariat améliore l'intégrité de l'information contenue dans le Registre en informant les lobbyistes des délais de présentation des déclarations mensuelles de communication dans le but d'améliorer les délais de déclaration des lobbyistes. Le Commissariat procédera à un examen du code source de l'application. Il sera ainsi plus facile de cibler les principales tâches de maintenance et de développement et de classer les améliorations par ordre de priorité. De nouvelles fonctionnalités d'enregistrement et de recherche seront élaborées afin de continuer d'améliorer l'expérience de l'utilisateur.	Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement
Les lobbyistes ne respectent pas la Loi sur le lobbying parce qu'ils ne comprennent pas les exigences.	Le Commissariat continuera d'améliorer les processus de vérification de la conformité et de mettre en œuvre un nouveau système de gestion de cas. Le Commissariat adopte une approche proactive en matière de conformité à l'échelle de ses programmes en accumulant une expertise en éducation, en enregistrement, en enquête, en politiques et en TI afin de cibler et de mettre en œuvre des efforts stratégiques de conformité.	Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement

Un certain nombre de risques pour la sécurité des TI ont été repérés pour le Registre des lobbyistes et d'autres systèmes d'information. Ces risques pourraient entraîner une perte de confiance en l'information contenue dans le Registre. Pour atténuer ces risques, le Commissariat continue de renforcer son cadre de responsabilisation de gestion. La sélection du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) en tant que notre fournisseur de services pour l'hébergement du SEL en 2015-2016 a permis au Commissariat de bénéficier d'une plateforme sécuritaire qui est en mesure d'héberger tous les systèmes de GI/TI.

En 2017-2018, le Commissariat continuera de mettre en œuvre sa stratégie de GI/TI afin d'améliorer son infrastructure et de favoriser une plus grande intégration des systèmes, ce qui simplifiera les processus opérationnels et de gestion de l'information.

L'intégrité des données du Registre et son accessibilité pour la population canadienne revêtent une importance capitale pour assurer la transparence des activités de lobbying. Le Commissariat examine et approuve les enregistrements des lobbyistes et veille à ce que le Registre soit accessible avec le moins d'interruptions de système possible. La migration de la plateforme du SEL vers le CPVP en 2015-2016 a permis au Commissariat de traiter de questions essentielles sur la maintenance qui avaient été reportées.

En 2016-2017, le Commissariat a examiné et documenté le code source de l'application du SEL. Cette année, nous adopterons les recommandations tirées de cet examen, assurerons un meilleur soutien de la base de données, et envisagerons l'intégration de nouvelles fonctionnalités d'enregistrement et de recherche pour améliorer l'expérience des utilisateurs.

Il peut arriver que des particuliers, des organisations et des personnes morales omettent de s'enregistrer parce qu'ils ignorent qu'ils sont assujettis à la Loi sur le lobbying. En 2017-2018, le Commissariat continuera d'améliorer ses processus de vérification de la conformité et son approche proactive en matière de conformité à l'échelle de tous ses programmes. L'équipe consultative sur la conformité continuera de mener des projets de vérification de la conformité. Parmi ces projets, on retrouve la recommandation d'approches visant à faire mieux respecter la Loi sur le lobbying et le Code de déontologie des lobbyistes. Cette équipe réunit des employés de l'ensemble de l'organisation dotés d'une expertise dans le domaine de l'éducation, des enregistrements, des enquêtes, des politiques et des TI.

Le Commissariat évaluera l'efficacité de ses activités de sensibilisation et d'éducation. Cette évaluation reposera sur des travaux précédents qui décrivent les résultats attendus du programme de sensibilisation et d'éducation, la logique du programme et les plans pour la surveillance et l'évaluation. Le Commissariat a ajouté les médias sociaux à ses activités de sensibilisation et d'éducation.

Un comité de vérification et d'évaluation (CVE) a été mis sur pied en 2009 à titre de comité consultatif indépendant auprès de la commissaire au lobbying. Il donne à la commissaire un point de vue objectif et formule des recommandations sur les cadres et processus de gestion, de contrôle et de gouvernance. Le CVE se réunit quatre fois par année.

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Responsabilité essentielle

Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Description

L'objet de la Loi sur le lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes est de rassurer le public canadien que le lobbying est fait d'une manière transparente et selon des normes d'éthique élevées de façon à rehausser la confiance du public dans l'intégrité de la prise de décisions du gouvernement. Le mandat du Commissaire au lobbying est de créer et gérer le Registre des lobbyistes, d'élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation pour faire connaître la Loi et le Code, et d'assurer la conformité à la Loi et au Code.

Faits saillants de la planification

En 2017-2018, le Commissariat utilisera davantage la technologie pour améliorer le service à la clientèle et la transparence pour les Canadiens.

Il rendra le Registre des lobbyistes mieux adapté aux appareils mobiles et continuera d'en améliorer les fonctions. Le Commissariat lancera aussi un processus de renouvellement du Web afin de moderniser le site Web, qui sera plus accessible et convivial grâce à l'intégration d'un langage simple et à son adaptation aux appareils mobiles.

Le Commissariat mettra en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'examen du Système d'enregistrement des lobbyistes afin d'en améliorer le fonctionnement et envisagera l'intégration de nouvelles fonctions d'enregistrement et de recherche.

Le Commissariat terminera l'évaluation du programme de sensibilisation et d'éducation et mettra en œuvre les recommandations approuvées sur la façon d'améliorer ses activités de sensibilisation.

Il continuera de travailler à réduire la non-conformité grâce à une approche intégrée visant à accroître la sensibilisation.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014
Les lobbyistes s'enregistrent et déclarent leurs activités de lobbying conformément à la Loi sur le lobbying	Nombre de lobbyistes actifs au cours de l'exercice	8 400	31 mars 2018	8 494
	Nombre d'activités d'enregistrement au cours de l'exercice	22 000	31 mars 2018	20 857
Les Canadiens accèdent à l'information au sujet des activités de lobbying au moyen du Registre des lobbyistes	Nombre d'accès à l'information contenue dans le Registre au cours de l'exercice	700 000	31 mars 2018	739 075
La sensibilisation et l'éducation se traduisent par de nouveaux enregistrements	Nombre de nouveaux enregistrements au cours de l'exercice	1 200	31 mars 2018	1 279
Les lobbyistes sont au courant de l'exigence de présenter des rapports mensuels de communications contenant des renseignements exacts dans les délais prescrits	Pourcentage de rapports mensuels de communications contenant des renseignements exacts	90 %	31 mars 2018	95 %
	Pourcentage de rapports mensuels de communications présentés dans les délais prescrits	90 %	31 mars 2018	92 %
Les particuliers, les entreprises et les organisations qui se livrent à des activités de lobbying se conforment à la Loi sur le lobbying et au Code de déontologie des lobbyistes	Pourcentage d'allégations de non-conformité qui sont évaluées	100 %	31 mars 2018	100 %
	Pourcentage de particuliers, d'entreprises et d'organisations ayant fait l'objet de mesures de conformité dont la conformité s'est améliorée au cours des douze mois suivants	98 %	31 mars 2018	100 %
	Pourcentage de particuliers, d'entreprises et d'organisations jugés conformes au terme d'une vérification	90 %	31 mars 2018	98 %

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014
Les anciens titulaires d'une charge publique désignée qui demandent des exemptions à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying reçoivent rapidement des décisions afin de favoriser la conformité à la Loi sur le lobbying	Pourcentage d'examens de demandes d'exemption pour lesquels une lettre d'intention est produite dans un délai de 60 jours	100 %	31 mars 2018	93 %

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
3 061 393	3 061 393	3 061 393	3 061 393

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
22	22	22

Les renseignements sur le Répertoire des programmes du Commissariat au lobbying du Canada sont disponibles dans l'InfoBase du SCT.[ii]

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Comme le CAL a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public aux exigences de la Loi sur le lobbying, les services de communication ne sont pas inclus dans les Services internes et font plutôt partie du programme de sensibilisation et éducation.

Faits saillants de la planification

Le Commissariat continuera de renforcer son cadre de responsabilisation de gestion, y compris ses instruments de planification et de production de rapports, comme : son cadre et sa stratégie de mesure du rendement, son plan intégré des activités et des ressources humaines, son plan stratégique de GI/TI, son Profil de risque organisationnel, et ses plans de sécurité et de continuité des activités.

Le Commissariat continuera de collaborer avec les bureaux des autres agents du Parlement. En 2016, il a élargi l'entente de services avec le Commissariat à la protection de la vie privée en ce qui a trait aux services d'hébergement des TI. Le Commissariat mettra en œuvre sa stratégie de GI/TI afin de simplifier les opérations et procédures internes et de faciliter une prestation plus efficiente et efficace du mandat de la commissaire. Il sera ainsi plus facile d'établir une stratégie pour améliorer les occasions de renseignements opérationnels et pour faciliter les examens et les enquêtes par l'entremise d'une meilleure intégration du système de gestion de cas aux autres activités et application du Commissariat.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
1 363 246	1 363 246	1 363 246	1 363 246

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP

Nombre d'ETP prévus pour 2017-2018	Nombre d'ETP prévus pour 2018-2019	Nombre d'ETP prévus pour 2019-2020
6	6	6

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

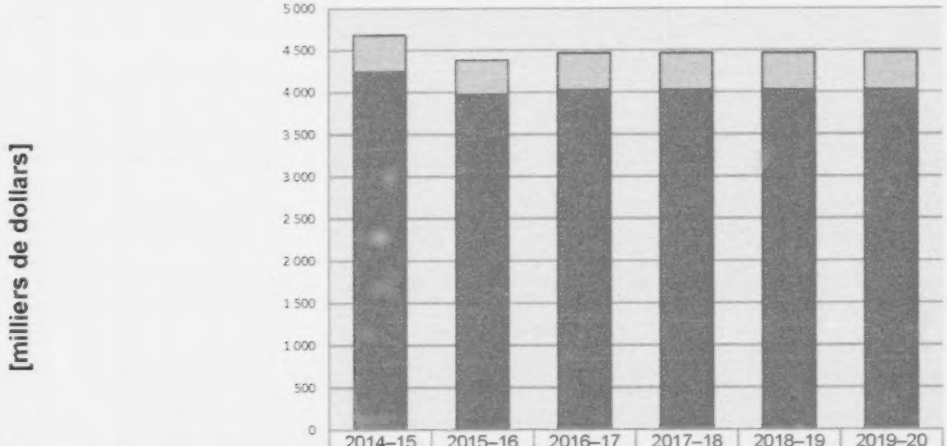

	2014–15	2015–16	2016–17	2017–18	2018–19	2019–20
Programmes temporaires – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	435	405	436	436	436	436
Crédits votés	4 245	3 973	4 027	4 027	4 027	4 027
Total	4 680	4 378	4 463	4 463	4 463	4 463

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses pour 2014-2015	Dépenses pour 2015-2016	Dépenses prévues pour 2016-2017	Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	2 784 591	2 800 843	2 919 614	3 061 393	3 061 393	3 061 393	3 061 393
Total partiel	**2 784 591**	**2 800 843**	**2 919 614**	**3 061 393**	**3 061 393**	**3 061 393**	**3 061 393**
Services internes	1 895 935	1 576 614	1 543 072	1 363 246	1 363 246	1 363 246	1 363 246
Total	**4 680 526**	**4 377 457**	**4 462 686**	**4 424 639**	**4 424 639**	**4 424 639**	**4 424 639**

Les dépenses du Commissariat sont demeurées sensiblement les mêmes au cours des dernières années. La diminution des dépenses (43 000 $), comparativement aux dépenses de 2014-2015 et aux dépenses prévues pour 2015-2016, est surtout attribuable à une augmentation (139 000 $) des dépenses pour mettre à jour le Système d'enregistrement des lobbyistes, une diminution (51 000 $) dans les dépenses pour la sensibilisation à la suite d'une consultation sur le Code en décembre 2014, et une diminution (123 000 $) dans les services internes en raison d'une réduction des investissements dans l'infrastructure.

Les dépenses prévues pour 2017-2018 et les années ultérieures devraient demeurer stables.

Ressources humaines planifiées

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et Services internes (équivalents temps plein ou ETP)

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein pour 2014-2015	Équivalents temps plein pour 2015-2016	Équivalents temps plein prévus pour 2016-2017	Équivalents temps plein prévus pour 2017-2018	Équivalents temps plein prévus pour 2018-2019	Équivalents temps plein prévus pour 2019-2020
Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	22	22	22	22	22	22
Total partiel	**22**	**22**	**22**	**22**	**22**	**22**
Services internes	6	6	6	6	6	6
Total	**28**	**28**	**28**	**28**	**28**	**28**

Au cours des dernières années, le niveau de dotation au Commissariat est demeuré stable à 28 employés. Les ressources humaines planifiées pour 2017-2018 et les années ultérieures devraient demeurer les mêmes.

Le mandat de sept ans de la commissaire s'est terminé le 29 juin 2016 et a depuis été prolongé à deux reprises jusqu'en juin 2017 afin de permettre la sélection d'un nouveau ou d'une nouvelle commissaire. Le processus de sélection est dirigé par le Bureau du Conseil privé et un nouveau ou une nouvelle commissaire devrait être nommé au cours du premier trimestre de 2017-2018.

Le commissaire adjoint a annoncé son départ à la retraite à la fin de mars 2017. Le poste ne sera pas doté sur une base indéterminée afin de permettre au nouveau ou à la nouvelle commissaire de le doter.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits du Commissariat au lobbying du Canada consulter le Budget principal des dépenses de 2017-2018.[iii]

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de [nom du ministère]. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du Commissariat au lobbying.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus pour 2017-2018	Écart (résultats prévus pour 2017-2018 moins résultats projetés de 2016-2017)
Total des dépenses	5 289 377	5 028 544	(260 833)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 289 377	5 028 544	(260 833)

La diminution des résultats estimés de 2016-2017 par rapport aux résultats prévus pour 2017 2018 représente 4,9 % des dépenses totales. L'écart est principalement attribuable à une diminution des frais touchant le personnel (133 000 $), les services professionnels (51 000 $) et l'achat d'équipement (45 000 $). Les dépenses amorties ont diminué (52 000 $) puisque les immobilisations entièrement amorties approchent la fin de leur cycle de vie. Le résultat est compensé par une hausse des coûts des télécommunications et des locaux (20 000 $).

Renseignements supplémentaires

Renseignements organisationnels

Profil organisationnel

Administrateur général : Karen E. Shepherd

Instruments habilitants : Loi sur le lobbying, L.R.C. (1985), ch. 44 (4e suppl.) [iv]

Année d'incorporation : 2006

Autres : Le Commissariat au lobbying soutient la commissaire au lobbying, une agente indépendante du Parlement. Le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable de la présentation au Parlement du rapport sur les plans et les priorités et du rapport ministériel sur le rendement du Commissariat au lobbying.

La commissaire au lobbying est chargée d'appliquer la Loi sur le lobbying et tire son mandat de cette dernière.

Son mandat comporte trois volets :

- établir et tenir à jour le Registre des lobbyistes, qui contient et rend publics les renseignements divulgués par les lobbyistes;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation pour sensibiliser le public aux exigences de la Loi;
- effectuer des examens administratifs et des enquêtes pour assurer la conformité à la Loi et au Code de déontologie des lobbyistes.

En vertu de la Loi, la commissaire au lobbying a également le pouvoir d'exempter d'anciens titulaires d'une charge publique désignée de l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying.

La commissaire doit produire un rapport annuel au Parlement en ce qui concerne l'application de la Loi et du Code. Elle est également tenue de déposer au Parlement, au terme de chaque enquête, un rapport exposant ses constatations, ses conclusions et les motifs de ces dernières.

Cadre de présentation de rapports

Voici le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de référence pour 2017 2018 du Commissariat au lobbying du Canada:

Cadre ministériel des résultats			Services internes
	Responsabilité essentielle : **Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.**		
	Résultat ministériel : Les lobbyistes s'enregistrent et déclarent leurs activités de lobbying conformément à la Loi sur le lobbying.	Indicateur : Nombre de lobbyistes actifs au cours de l'exercice	
		Indicateur : Nombre d'activités d'enregistrement au cours de l'exercice	
	Résultat ministériel : Les Canadiens accèdent à l'information au sujet des activités de lobbying au moyen du Registre des lobbyistes.	Indicateur : Nombre d'accès à l'information contenue dans le Registre au cours de l'exercice	
	Résultat ministériel : La sensibilisation et l'éducation se traduisent par de nouveaux enregistrements.	Indicateur : Nombre de nouveaux enregistrements au cours de l'exercice	
	Résultat ministériel : Les lobbyistes sont au courant de l'exigence de présenter des rapports mensuels de communications contenant des renseignements exacts dans les délais prescrits.	Indicateur : Pourcentage de rapports mensuels de communications contenant des renseignements exacts	
		Indicateur : Pourcentage de rapports mensuels de communications présentés dans les délais prescrits	
		Indicateur : Pourcentage d'allégations de non-conformité qui sont évaluées	
	Résultat ministériel : Les particuliers, les entreprises et les organisations qui se livrent à des activités de lobbying se conforment à la Loi sur le lobbying et au Code de déontologie des lobbyistes.	Indicateur : Pourcentage de particuliers, d'entreprises et d'organisations ayant fait l'objet de mesures de conformité dont la conformité s'est améliorée au cours des douze mois suivants	
		Indicateur : Pourcentage de particuliers, d'entreprises et d'organisations jugés conformes au terme d'une vérification	
	Résultat ministériel : Les anciens titulaires d'une charge publique désignée qui demandent des exemptions à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying reçoivent rapidement des décisions afin de favoriser la conformité à la Loi sur le lobbying.	Indicateur : Pourcentage d'examens de demandes d'exemption pour lesquels une lettre d'intention est produite dans un délai de 60 jours	

Répertoire des programmes	
	Registre des lobbyistes
	Sensibilisation et éducation
	Conformité et exécution

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2017-2018, et les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement de programmes de 2016-2017

Cadre ministériel des résultats et Répertoire des programmes de référence pour 2017-2018	Résultats stratégiques et Architecture d'alignement de programmes de référence de 2016-2017	Pourcentage du programme de l'Architecture d'alignement de programmes (en dollars) qui correspond au nouveau programme dans le Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	Résultat stratégique : La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	100
Programme 1.1: Registre des lobbyistes	Programme 1.1: Registre des lobbyistes	100
Programme 1.2: Sensibilisation et éducation	Programme 1.2: Sensibilisation et éducation	100
Programme 1.3: Conformité et exécution	Programme 1.3: Conformité et exécution	100
Services internes	Services internes	100

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur du Commissariat au lobbying du Canada sont disponibles dans l'InfoBase du SCT.[v]

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles dans le site Web du Commissariat au lobbying.

- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales.[VI] Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Commissariat au lobbying du Canada
10e étage
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 6A9
Tél. : 613 957 2760
Téléc. : 613 957 3078
Courriel : QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca
site Web: http://lobbycanada.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)
Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)
Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)
Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)
Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail

assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator)
Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)
Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)
Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)
Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)
Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)
Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)
Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)
Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)
Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)
Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)
Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)
Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)
Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)
Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)
Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

[i] Site Web du Commissariat au lobbying du Canada, https://lobbycanada.gc.ca/

[ii] InfoBase du SCT, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html

[iii] Budget principal des dépenses de 2017-2018, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

[iv] Justice Canada – Loi sur le lobbying, L.R.C. (1985), ch. 44 (4e suppl.), http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/L-12.4/

[v] InfoBase du SCT, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html

[vi] Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp